

présenteront d'autres mesures pour mettre à exécution leur menace non voilée.

On aura recours à la contrainte. Le ministre pourrait peut-être nous faire part de ses intentions. Je lui demande surtout de ne pas oublier les faits au sujet de l'équivalence clinique que j'ai versés au compte rendu cet après-midi. Je ne voudrais pas non plus qu'il oublie les personnes désavantagées, les 18 p. 100 qui n'ont pas les moyens de s'acheter des médicaments d'ordonnance.

Le gouvernement a présenté un projet de loi destiné, dit-il, à abaisser le prix des médicaments. Il a présenté la loi sur le régime d'assurance frais médicaux qui permet aux gens d'obtenir des médicaments. Mais il n'a rien fait pour s'assurer qu'ils peuvent acheter les médicaments d'ordonnance dont ils ont besoin. En terminant, je voudrais répéter que j'ai une haute estime pour le ministre et que j'admire son sang-froid et ses autres qualités. Toutefois, j'espère qu'il ne dormira pas aussi paisiblement que la nuit dernière et qu'il trouvera des solutions à ce problème.

• (3.40 p.m.)

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, à son air, on devine que le ministre a l'intention de dormir en paix ce soir dans l'espoir que le bill sera lu pour la troisième fois. J'ai peu de choses à dire sur le bill; on en a déjà beaucoup parlé au cours du débat. Je ne crois pas que le bill amènera une forte réduction des prix des médicaments, pourtant, je continue de penser que c'est l'un des projets de loi les plus importants qui aient été soumis à la Chambre des communes. Du moins, il est arrivé à la présente étape; au mieux, il sera adopté.

J'attribue son importance à un aspect particulier. Nous avons vu se confronter l'un des intérêts économiques les plus puissants au pays et le gouvernement au nom du peuple—il ne fait aucun doute que le peuple a gagné haut la main. La puissante et redoutable PMAC qui est responsable de tant de réussites ou d'échecs de carrières parlementaires se révèle inoffensive. Il est vrai que dans toute confrontation—non seulement entre le gouvernement et la PMAC mais avec le tout puissant intérêt économique du pays—quand le gouvernement ou ses ministres déclarent que les intérêts du peuple l'emportent, ceux de l'individu sont laissés pour compte.

J'espère que la victoire qui semble imminente ne sera pas une victoire désastreuse. J'ai commencé par avouer que je ne pouvais discerner comment l'adoption de la présente mesure réduirait sensiblement les prix. A mon avis, ces derniers diminueront dans la

mesure où ils atteindront les niveaux aux États-Unis, plus le tarif qui s'applique.

Mes collègues de mon parti ont versé au dossier la preuve que, même si les prix baissent au niveau de ceux des États-Unis, ils seraient encore énormément trop élevés. Il a été démontré que ces sociétés de produits pharmaceutiques sont poursuivies aux États-Unis pour collusion contre l'intérêt public, et elles ont dû verser de lourdes amendes par suite de leur attitude sur le marché. La présente mesure peut accomplir ou accomplira peu dans cette situation particulière.

Je crois que le ministre est conscient de ce problème. Il a indiqué qu'il est disposé à dépasser les dispositions contenues dans cette mesure particulière, et peut-être que, précisément parce qu'il l'a mentionné publiquement, cela suffira à obliger les sociétés de produits pharmaceutiques à réviser leurs normes d'établissement des prix.

Cependant, même si les fabricants de médicaments sont disposés à effectuer des changements, ils en seront incapables, je pense, à moins que d'autres mesures ne viennent modifier la situation sur le marché des produits pharmaceutiques. Tous ces fabricants affectent de 20 à 30 p. 100 du prix de vente de leurs produits à la publicité et à la stimulation des ventes. Ils continueront de le faire afin de soutenir la concurrence les uns des autres; ils continueront de recourir à ce genre de concurrence qui, en vérité, n'a à peu près jamais pour effet de réduire les prix. Bien au contraire, cela fait monter les prix et n'est d'aucune valeur du point de vue de la concurrence, quel que soit le sens qu'on donne à ce terme.

A certains égards, un monopole de l'industrie pharmaceutique serait plus avantageux pour le pays si les fabricants en faisant partie voulaient bien réduire les frais de vente et faire bénéficier la population canadienne de l'épargne ainsi réalisée. Un monopole est probablement inacceptable pour plusieurs raisons; il y a cependant un aspect de la question qu'il nous faut étudier sérieusement, c'est celui d'ouvrir la porte à une concurrence réelle sur le marché. Deux moyens s'offrent à nous pour ce faire. Le premier est d'encourager les petits fabricants à soutenir la concurrence des prix en devenant des fabricants de médicaments non brevetés. A cette fin, le gouvernement a inauguré le programme PIDA.

Qu'on ne s'y méprenne pas: il ne suffit pas d'instaurer le programme PIDA, parce qu'à l'heure actuelle, tout indique que les fabricants de médicaments brevetés feront tout ce qu'ils pourront, comme par le passé, pour décrier les fabricants de médicaments non brevetés. Évidemment, le gouvernement fera tout ce qu'il pourra pour déjouer leur projet